

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>18<sup>ème</sup></b>
Nom de site	PARIS (D_MARTYR-A) _BIS TT	Numéro	7510059191
Adresse du site	<b>100, boulevard Marguerite de Rochechouart</b>	Hauteur	R+7 (30,5m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Copropriété privée</b>	Destination	Hôtel
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz</b>		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>23/01/2025</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>27/01/2025</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>23/03/2025</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antenneur sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G/5G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 50°, 140° et 230°.		
Distance des ouvrants	Porte d'accès à la terrasse à 2m Fenêtres entre 3 et 5m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>3G/4G/5G (2100): 50° &lt; 5V/m - 140° &lt; 3V/m - 230° &lt; 5V/m</b> <b>5G (3500) : 50° &lt; 5V/m - 140° &lt; 3V/m - 230° &lt; 4V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>30,45m pour les faisceaux fixes et orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes type « panneaux » entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G sur mât et intégrées dans des feuillus
Zone technique	Création de la zone technique au niveau de la terrasse

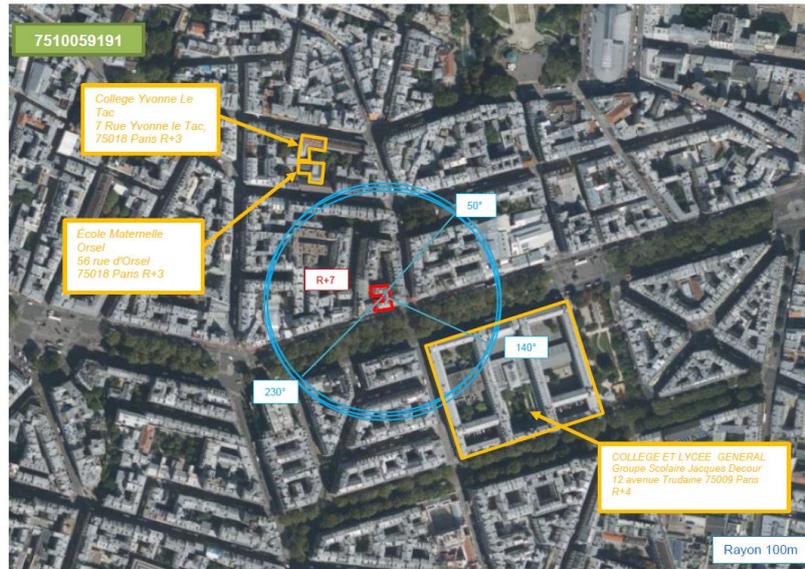
**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus Proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
College Yvonne Le Tac	7 Rue Yvonne le Tac, 75018 Paris	12m	NON	150 m	0.10
École Maternelle Orsel	56 rue d'Orsel 75018 Paris	12m	NON	110 m	0.08
Groupe Scolaire Jacques Decour	12 avenue Trudaine 75009 Paris	16m	OUI	49 m	0.15



**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 26.5 m .

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



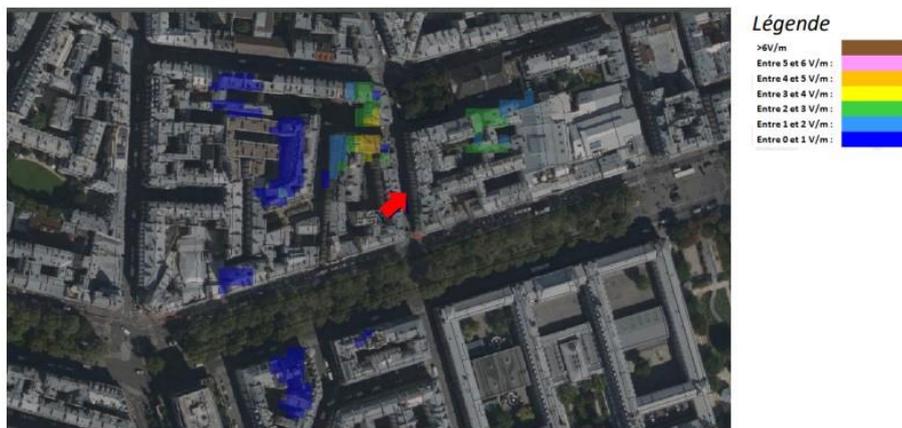
### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
<b>Hauteur</b>	26.5 m	25.5 m	23.5 m

## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
<b>Hauteur</b>	25.5 m	25.5 m	23.5 m

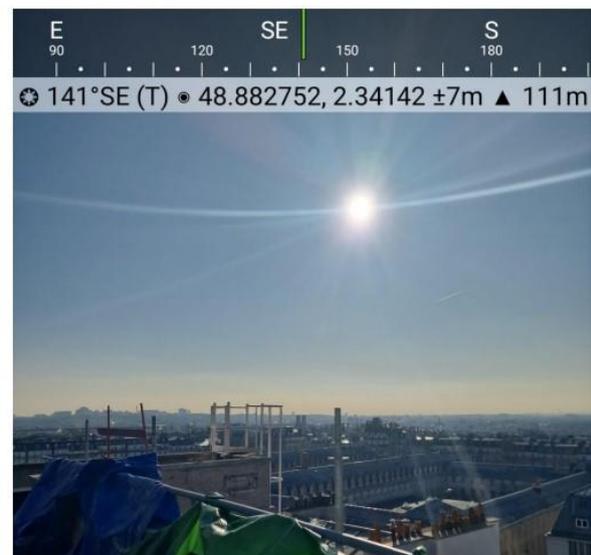
## Vue des Antennes Avant/Après

**AVANT**

**APRES**


## Vue des Azimuts

**Secteur 0 Azimut 50° :**

**Secteur 1 Azimut 140° :**

**Secteur 2 Azimut 230° :**
